

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne.

SOMMAIRE. — Encore à propos de la grande tenue. — Camp de Châlons avec un plan (*suite*). — Des états-majors (*suite*). — Coup-d'œil sur l'ensemble de la bibliographie militaire. — Nouvelles et chronique. — Société militaire fédérale (concours de 1858).

ENCORE A PROPOS DE LA GRANDE TENUE.

(*Corresp*) — Je viens vous remercier du plaisir que m'a procuré la lecture de vos articles contre la suppression de la grande tenue, discussion dans laquelle vous avez tous les bons arguments et tous les principes solides de votre côté. Après cet examen approfondi de la question, je doute qu'on ose encore nous proposer un changement, qui n'aurait d'autre résultat que de bouleverser à nouveau notre équipement, de décourager le milicien qui s'équipe à ses frais et, par conséquent, de ruiner par leur base nos institutions militaires. De ce changement-là on passerait bientôt à un autre et nous serions éternellement dans le provisoire. J'ajoute que je ne comprends pas des militaires sans grande tenue. Veut-on faire de nos troupes des guérillas ou des bashi-bouzouks? alors qu'on supprime les insignes et la tenue d'étiquette, ainsi que les règlements de manœuvre, etc.; que chacun tire et sabre à sa guise. Mais nous serons beaux, au jour du danger, en face de troupes manœuvrières! Veut-on, au contraire, une organisation militaire? alors qu'on sache en admettre les conséquences et les déductions. A cet égard vos articles étaient fort concluants.

Vous auriez pu y ajouter encore deux choses :

1^o C'est que dans une armée de milices, plus facile à impressionner et par conséquent à démoraliser qu'une armée permanente, il faut faire la guerre à outrance, en tout et partout, aux tendances de négligence et de débraillement; que, conséquemment, quand même des armées voisines adopteraient des tenues de fantaisie et d'aisance, ce ne serait pas pour nous, miliciens, une raison de les imiter. Je ne voudrais pas voir, par exemple, chez nous, ce qui se passe en France, où des ré-